



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC
26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

République française
GERS
Vic Fezensac - SIAEP

Séance du jeudi 26 juin 2025

Date de la convocation : 20/06/2025

Le jeudi 26 juin 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune),

En exercice : 20

Présents : 14

Votants :
17

Présents : Madame NATHALIE BERGES (Bazian), Monsieur FRANCOIS BUFFIN (Barran), Monsieur GEORGES CAUSERO (caillavet), Monsieur JEAN PIERRE DOAT (Belmont), Monsieur JEROME LASBATS (Castillon-Débats), Monsieur MICHEL LEBE (Cazaux D'Angles), Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun), Madame PATRICIA POTENTI BRUNET (Ordan Larroque), Monsieur JEAN CLAUDE CASSAGNE (Preneron), Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune), Monsieur XAVIER LABAT (Tudelle), Monsieur ROBERT CAMAZZOLA (Vic-Fezensac), Monsieur GILLES GUICHARD (Vic-Fezensac), Madame CLAIRE TUA (Le Brouilh Monbert)

Représentés : Madame CORINNE AGUT (Callian) représentée par Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun), Monsieur JEAN PIERRE HUBERT (Marambat) représenté par Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune), Monsieur JACQUES MICHEL VAISSE (Biran) représenté par Monsieur ROBERT CAMAZZOLA (Vic-Fezensac)

Excusés : Monsieur LAURENT BRUMM (St Jean Poutge), Madame Nathalie BOULOIS (Antras)

Absents : Madame HELENE LEON (Riguepeu)

Secrétaire de séance : Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun)

Délibération n°DE_2025_012

Objet : Délibération tarification de l'eau au 1 er juillet 2025

Le conseil syndical,

Entendu le rapport de M. le Président,

- Vu les articles L.2224-12-4 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- Considérant que toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en ou

Date de transmission de l'acte: 28/06/2025
Date de reception de l'AR: 28/06/2025
032-200093920-DE_2025_012-DE
A G E D I

indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, notamment du nombre de logements desservis.

- Considérant qu'il convient d'approuver les tarifs de l'eau de la période allant du 01 juillet 2025 au 31 décembre 2025, elle sera applicable :
- Pour les factures de clôtures à compter du 1^{er} juillet 2025
- Pour les factures semestrielles à compter du 1^{er} juillet 2025 pour le secteur Vic-Fezensac, de Jegun et Syndicat.

Après en avoir délibéré, (modalités de vote à préciser), le conseil :

DECIDE :

DE FIXER à compter du 1^{er} juillet 2025 le montant du tarif de l'eau et de l'abonnement comme suit :

Pour tous les usagers équipés d'un compteur :

TERME FIXE (Abonnement annuel en euros facturé semestriellement)

Type compteur	Tarif HT annuel	Tarif semestriel
Diamètre 15 à 30	95 €	47.50
Diamètre 40 à 50	263.70 €	131.85
Diamètre 60 à 100	431.70 €	215.85
Diamètre > 100	834.90 €	417.45

Tarif du M3

Détail du prix	Tarif HT
M3 sans les redevances destinées aux organismes publics (collectées directement par le SIAEP, ou indirectement par le Syndicat TRIGONE)	1.76€

- **DE PRECISER** que la redevance pour la pollution domestique sera collectée en complément pour le compte de l'Agence de l'Eau dont le montant est de 0.33 HT €/m3 consommé sera facturée à part dans la partie « organismes publics »
- **DE PRECISER** et pour information au consommateur que la redevance de prélèvement sur la ressource en eau, qui est incluse dans le prix de vente de TRIGONE au Syndicat

Date de transmission de l'acte: 28/06/2025
Date de réception de l'AR: 28/06/2025
032-200093920-DE_2025_012-DE
A G E D I

sera détaillée à part dans la partie « organismes publics » dont le montant est de 0.07 € HT €/m3 consommé.

- **DE PRECISER** et pour information au consommateur, que la redevance de prélèvement CACG, qui est incluse dans le prix de vente de TRIGONE au Syndicat, sera détaillée à part dans la partie « organismes publics » dont le montant est de 0.01 € HT €/m3 consommé.
- **DE PRECISER** que les recettes seront inscrites au BUDGET principal du syndicat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président
Benoît DESENLIS

Signature:



Benoît DESENLIS Président (Jun 29, 2025 13:52 GMT+2)

Email: president@siaepvic.fr

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

Date de transmission de l'acte: 28/06/2025 Date de reception de l'AR: 28/06/2025 032-200093920-DE_2025_012-DE A G E D I
--

